

Postulat PLR

Pour une mobilité raisonnable sur la route de Fenil

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le développement économique de notre commune et des communes avoisinantes constitue un thème qui importe beaucoup au PLR, car il permet d'assurer un cadre de vie attrayant et équilibré à notre région et à ses habitants.

A ce titre, nous ne pouvons que nous réjouir du développement du site de production Merck de Corsier-sur-Vevey, qui est l'un des plus vastes et des plus technologiquement avancés au monde dans le domaine de la production de médicaments biotechnologiques. Le site emploie actuellement 530 employés et il est d'ores et déjà prévu de l'étendre dans les prochaines années.

Cheminement naturel pour se rendre de l'autoroute au site industriel, la route de Fenil voit aujourd'hui un flot important de véhicules, qui embouteillent certaines sections aux heures de pointe. Un comptage effectué il y a 5 ans relevait déjà 2800 véhicules-jour, chiffre qui a continué à augmenter depuis, et dont la tendance à la hausse va se poursuivre en lien avec l'accroissement annoncé des effectifs chez Merck.

Soucieux de s'assurer que ce développement ne se fasse pas au détriment d'un quartier qui est aujourd'hui densément habité, nous souhaitons que la municipalité se penche sur le sujet et propose des solutions permettant de modifier progressivement les flux de transit, de sorte à mieux distinguer axes de transit et routes desservant des quartiers d'habitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous pensons qu'il est opportun de lancer une réflexion permettant d'identifier des pistes à même de concilier au mieux un développement économique réjouissant et les nuisances qui en découlent.

Nous demandons donc à la Municipalité de rechercher des solutions de gestion des flux de trafic traversant la route de Fenil en effectuant toutes les démarches requises et de présenter, si nécessaire, un rapport.

Nous vous remercions de prendre en considération ce postulat et de l'envoyer directement à la Municipalité.

Pour le PLR :



Marc Châtelain

Le 18 février 2019